



COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin-le-Noble
Arrondissement de Douai

COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

N° 2026-028

L'an deux mille vingt-six, le dix sept juin, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique.

Etaient présents : Fabien BOURIEZ, Marie-Yacinthe BRASSART, Noël POIGNARD, Nadine DELBOUILLE, Daniel GAMBIEZ, Marjorie ANSELMET JACQMART, Alain GOURMAUD, Joëlle MONCEAU, Marie Françoise DUPONT, Claude VERBEKE, Eddy TISON, Edith VILLAIN, Magali MROCZKOWSKI, Pierre-Yves ANSELMET, Benoît DERACHE, Aurélie MOREAU, Emeric DUMONTET, Rémy BELLOIS, Cécile CARUSI, Fabien LEPREUX, Marie RANDOUR, Sadia SCHULZ, Rudy BILLERET, Marc BACQUART, Méline LECOEUVE, Gaëlle BRASSENS, Arnaud BILLON.

Excusés : Eric MOREAU ayant donné procuration à Fabien BOURIEZ, Nina DALTO ayant donné procuration à Joëlle MONCEAU.

Secrétaire de séance : Nadine DELBOUILLE

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Approbation du projet d'aménagement d'un parc urbain en centre bourg et demande de subvention au titre de l'appel à projets [PTS] Projets Territoriaux Structurants 2026
---	---

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT ;
Vu le budget communal ;

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement du parc urbain en centre-bourg est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre de l'appel à projets [PTS] Projets Territoriaux Structurants 2026.

Le coût prévisionnel total s'élève à 958 931,68 € HT, soit 1 150 718,02 € TTC.
Il est proposé de solliciter le Département du Nord à hauteur de 555 031,00 €.

L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- date de démarrage des travaux : 01/09/2026
- date d'achèvement des travaux : 26/02/2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'aménagement d'un parc urbain en centre bourg ;
- d'inscrire les dépenses au budget communal ;

Correspondance à adresser à Monsieur Le Maire
Place de nos Fusillés - 59179 FENAIN

Téléphone : 03 27 86 90 00 – Télécopie : 03 27 86 90 01 – Messagerie : communication@ville-fenain.fr
Site officiel de la commune : www.ville-fenain.fr

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 059-215902271-20260617-D_2026_028-DE

S²LO

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 555 031,00€ au titre du dispositif Projets Territoriaux Structurants 2026, et à d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Fabien BOURIEZ,
Maire



Nadine DELBOUILLE
Secrétaire de séance